

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 4
Rubrik: Pensées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chose plus triste encore, l'ouvrière, par suite de son abandon forcé, n'est-elle pas devenue un vil instrument de mouchardage ?

Il semble aujourd'hui que la situation change de face. Après être restée trop longtemps indifférente à sa situation de malheureuse, l'ouvrière sent monter en elle, le souffle de la vie et de la joie.

Elle réclame sa part au banquet commun, elle ne veut plus être l'éternelle exploitée et méprisée.

Elle s'organise. Elle a compris que son rôle est de se joindre à ses frères de lutte pour l'action commune.

Devant ce mouvement général d'émancipation féministe qui se manifeste sur toutes les parties du globe, il est du devoir des hommes d'avant-garde, d'aller au-devant de ces vaillants militants, pour leur tendre fraternellement la main.

L'entente doit se faire entre tous les hommes et femmes de cœur, décidés à travailler à l'avènement d'une société de justice et d'égalité. Pour nous, il n'y a pas plus d'émancipation féministe, que d'émancipation masculine, il n'y a qu'une émancipation, celle des travailleurs, à n'importe quel sexe l'on appartienne.

C'est pourquoi nous, travailleurs, devons rechercher l'appui des femmes pour nos revendications ouvrières. Nous leur inculquerons une instruction syndicaliste, nous les sortirons des influences néfastes des préjugés qu'elles ont, en les émancipant. Alors nous trouverons en elles la puissance nécessaire avec laquelle nous renverserons toutes les forces économiques et politiques de la réaction bourgeoise, et nous transformerons la société. Mais, pour accomplir ce travail, il faut que nous, les hommes, à notre tour, soyons débarrassés du préjugé de l'infériorité féminine.

D'autre part, il faut aussi que les travailleuses

se débarrassent de cette mauvaise manie de singer les grandes dames, oh combien immorales ! de l'aristocratie. Ah ! quand l'ouvrière aura compris son véritable rôle dans la société actuelle, qu'elle mettra de côté toutes ces œuvres malsaines d'écrivains bourgeois, faussant son esprit et son corps, pour s'adonner à la lecture de nos organes, nous pourrions accomplir de beaux travaux en fait d'œuvres sociales pratiques.

Mais il ne faut plus qu'elle ait cette fausse honte d'être ouvrière, au contraire, qu'elle l'affirme hautement, avec noblesse, car c'est bien dans ce parti des travailleurs unis aux travailleurs, que réside la seule et la vraie morale.

Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

CHEZ NOUS

Un mauvais génie. Une demoiselle honnête et travailleuse, employée dans le bureau d'une fabrique de St-Imier, arrive au travail à 1 h. 33 au lieu de 1 h. 30.

Trois minutes de retard, est-ce vraiment beaucoup ? Pour le patron, poussé par son mouchard, oui ; car on ne peut s'imaginer toutes les mauvaises paroles qu'il lui fit entendre.

Mais il y a encore une raison pour laquelle surtout cette conduite est injuste : cette demoiselle n'a jamais un jour, jamais une heure de congé. De plus, presque chaque jour elle doit rester jusqu'à 12 h. 20. Le soir, c'est à cause de ce même mouchard qu'elle est obligée de veiller jusqu'à 8 heures.

Vaut-il la peine de vivre une pareille vie ?

Et il en est ainsi de presque tout le personnel de ce bureau, composé en grande partie de jeunes filles.

Il est vrai qu'il en existe qui aiment cette vie. Le comptable mouchard, par exemple, passerait la nuit au bureau pour arriver toujours plus haut dans

PENSÉES

Le travail supplémentaire. — On connaît le mot d'un directeur de théâtre répondant à une actrice qui se plaignait de l'extrême modicité de ses appointements : « Eh ! vous avez les avant-scènes ! » Il était cynique. L'Etat et le patron sont des Tartufes, mais ils estiment « in petto » que l'employée, l'ouvrière a cette ressource : la prostitution. Prostitution par le mariage, aussi bien, de préférence, mettons ! Qu'importe !

Léopold LACOUR : « Humanisme intégral. »

Aux moralistes. — C'est bien certainement dans l'infériorité du salaire de la femme, dans la difficulté qu'elle a de vivre de son seul travail, que gît, en grande partie, le problème de la moralité publique.

M. PÉCARD,

*Cheraltier de la Légion d'honneur,
Présidente de la section du travail du « Conseil national des Femmes françaises ».*

L'avenir. — Qui fera ceci ? qui cela ? Mille questions oiseuses éclatent.

Dans l'union, on s'aidera mutuellement. Je n'éprouve aucune gêne à accepter des services pratiques de ma

compagne ; je lui rends avec joie ceux auxquels ma plus grande force me rend apte davantage qu'elle. Je n'ai jamais eu un sentiment d'infériorité à l'idée que je fais mon lit, que je balaye ma chambre et que je tire mes souliers, ce qui ne me prend pas plus d'une demi-heure par jour. Mais j'ai toujours éprouvé une certaine honte à tendre mon pied à un décrocheur agenouillé devant moi dans la rue, j'ai en horreur la courbette du garçon de café qui se précipite pour mettre mon pardessus. Là, je me sens humilié.

F. de SPENGLER.

Deux enfants au plus ! — Toute femme mariée apprend à ses dépens les lois sociales qui sont en beaucoup de points incompatibles avec celles de la nature.

On peut avoir en mariage une douzaine d'enfants en se mariant à l'âge où nous sommes ; et si nous les avions, nous commettrions douze crimes, nous ferions douze malheurs. Ne livrerions-nous pas à la misère et au désespoir de charmants êtres ?

Tandis que deux enfants sont deux bonheurs, deux bienfaits, deux créations en harmonie avec les mœurs et les lois actuelles.

La loi naturelle et le code sont ennemis et nous sommes le terrain sur lequel ils luttent. BALZAC.